

COMITE DES VOSGES DE TENNIS DE TABLE

Compte rendu de réunion du Comité Directeur

Validé par les membres présents du comité directeur

BRUYERES le 11 juin 2019 – 18 h 30

Présents : Régis CHRISTAL, Essy ERFANI, Isabelle FRIRY, Jean-Paul GUIMBERT, Eric MATHIS, Pascal MEURET, René PARIS, Etienne ROBERT, Laurent SONNEFRAUD, Dominique THIRION (à partir de 20H), Allain VOYEN, Jean-Pierre VOYEN.

Excusés : Christophe COSSIN, Geneviève GERARD, Laurent HASS, Benjamin THIERRY, Jocelyne VOYEN.

1- Informations du Président

Point subventions :

- **CNDS** : le dossier a été déposé, demande en cours de 4000€ pour une action.
- **Charte sport** : la répartition est faite et les membres du CD ont été destinataires. Diminution de l'enveloppe globale avec 6000 € soit -5% pour un montant total de demandes de près de 16000€. Il a été intégré un coefficient développement dans la répartition aux clubs.

- **Contrats d'objectif** du conseil départemental : nous avons obtenu 4700€ en 2017 et 5000€ en 2018. L'allocation n'est pas encore attribuée pour 2019 (commission permanente en juin).

AG FFTT : rien d'exceptionnel AG très classique. Il a été décidé l'augmentation du prix des licences de 1€. Le déficit des Championnats du Monde sera de l'ordre de 60000€.

L'**assemblée générale du CD** aura lieu le dimanche 15 septembre à ANOULD.

Mérite régional : une réunion du conseil de l'ordre Nancy a retenu les candidats suivants pour la promotion 2019 : Jean-Pierre VOYEN d'ANOULD pour l'or, Corinne VALENTIN de THIAVILLE (demande validée du club) pour l'argent, Eric ANDRE de THAON CHENIMENIL et Eric WACRENIER de LA BOURGONCE pour le bronze.

René PARIS et Laurent HASS participeront au **colloque de Zone** à DIJON les 22-23 juin.

Ouverture d'une **classe sportive** à VITTEL à la rentrée de septembre.

Emploi, services civiques, la FFTT, renouvelle l'opération de l'année dernière, on y souscrit en espérant trouver un candidat adéquat.

2- Site Internet CD

Proposition d'intégrer le site LGETT, rubrique Comités Départementaux, avec mise à disposition de plusieurs pages (voir ce qui a été transmis). Les informations seront rédigées par le CD 88 avec intégration sur le Site LGETT par Silvia. Coût estimé environ 600€/an. Le CD vote à 4 voix pour, 1 contre, et 6 abstentions l'intégration au site de la Ligue. Essy propose de faire une redirection de l'ancien site vers les pages de la Ligue pour orienter les visiteurs dans un premier temps.

3- Mise en conformité statuts et règlements

Un courrier de la fédération nous demande de mettre nos statuts en conformité. Contact pris avec monsieur CHEVALLIER de la FFTT, un règlement type est imposé, quelques rubriques sont aménageables, ce règlement diffère peu de l'actuel. Après modification, ce règlement devra être validé par le CD et ensuite soumis au vote de l'assemblée générale de 2019, sinon il y aura obligation de faire une AG exceptionnelle avant l'AG électorale de 2020.

4- Commission sportive

Compétitions : les règlements des compétitions ne seront pas modifiés sauf celui des challengers jeunes pour lesquels les sur-classements seront autorisés sans limite.

Les joueurs d'autres départements qui participent aux compétitions jeunes (challenges et interclubs) ne seront pas pris en compte dans le classement du challenge, idem pour les équipes d'interclubs dans le classement des interclubs. Les tarifs pratiqués pour les joueurs d'autres départements seront majorés (5€ par journée pour les équipes d'interclubs et 4€ pour les inscriptions individuelles aux challenges). La facture sera envoyée par le trésorier aux clubs concernés en fin de saison.

La participation des jeunes aux interclubs est limitée aux classements de moins de 600 points (classement de début de phase, points licences). Les inscriptions se feront aux points de début de phase et la constitution des poules aux points mensuels.

Calendrier 2019-2020 des compétitions CD

Tournoi populaire : 2 novembre

Coupe des Vosges : 11 janvier - 8 février – 29 février - 11 avril – 25 avril - 23 mai – 6 juin - finales le 12 juin.

Interclubs jeunes : 26 octobre - 21 décembre - 15 février - 28 mars - 18 avril – 13 juin.

Interclubs vétérans et féminins : 11 novembre.

Challenges jeunes : 12 janvier et 26 avril.

Challenge Payeur : 19 avril.

Challenge Fischer : 1^{er} mars.

Championnat des Vosges TC : 9-10 mai.

Finales départementales par classement : 16 février.

4- Commission technique

Interclubs jeunes :

2^{ème} tour à DOMPAIRE le 22 décembre 2018, 27 équipes présentes, 36 participations aux ateliers, cadre technique Pascal MEURET.

3^{ème} tour à VITTEL le 12 janvier 2019, 27 équipes présentes, 37 participations aux ateliers, cadre technique Laurent HASS

4^{ème} tour à MOYENMOUTIER le 16 février, 18 équipes présentes, 21 participations aux ateliers, cadre technique Benjamin THIERY.

5^{ème} tour le 13 avril à SAINT DIE DES VOSGES, 21 équipes présentes, 24 participations aux ateliers, cadre technique Benjamin THIERY.

6^{ème} tour le 8 juin à THIAVILLE, 16 équipes présentes, 29 participations aux ateliers, cadre technique Benjamin THIERY.

Stage de Pâques du 15 au 17 avril à DOMPAIRE :

Encadrement : Laurent HASS, Pascal MEURET, Manon RINGENBACH, Tristan EBERSOLD et

Noah FRANQUIN. 20 stagiaires (10 de DOMPAIRE) dont 2 filles et 8 clubs représentés. Les classements n'étant pas élevés, composition de 3 groupes. Le lundi matin, prise en mains, échauffement avec des ateliers et montées descentes. Lundi après-midi et mardi, différents services, retours de services, coups droits, revers et top pour le 1er groupe. Pour les autres groupes travail axé sur les déplacements, ateliers et jeux divers. Le stage se termine par un tournoi, très bonne tenue de tous, belle motivation et très bon comportement. Repas et hébergement à l'hôtel du commerce à DOMPAIRE.

Inter CD à CHARLEVILLE MEZIERES les 25-26 mai :

Arrivée vers 11h30 à Charleville Mézières, prise du dossier, distributions des maillots, repas et échauffement. Début de la compétition vers 13 heures.

Samedi

VOSGES 1 bat MEURTHE ET MOSELLE 2 5 à 3
VOSGES 1 bat HAUTE MARNE 6 à 2
VOSGES 1 bat BAS RHIN 2 7 à 1
VOSGES 1 termine 1ère de poule

VOSGES 2 perd MARNE 2 à 6
VOSGES 2 perd MOSELLE 1 1 à 7
VOSGES 2 perd ARDENNES 2 à 6
VOSGES 2 termine 4^{ème} de poule

Dimanche

VOSGES 1 perd MARNE 2 à 6
VOSGES 1 bat DOUBS 1 4 à 4 aux sets
VOSGES 1 perd BAS RHIN 1 2 à 6

VOSGES 2 perd HAUTE MARNE 4 à 4 aux sets
VOSGES 2 perd MOSELLE 2 1 à 6

L'équipe 1 termine à la 6^{ème} place et l'équipe 2 à la 14^{ème} place.

Très bon comportement de tous. Il sera nécessaire de revoir avec les clubs les tenues et les raquettes pour éviter tout nouveau refus par les arbitres

Regroupement élite : la commission technique proposera un regroupement pour les meilleurs jeunes aux alentours du stage de Pâques (1 jour avant ou après).

Stages délocalisés : Le club de VITTEL a organisé deux stages délocalisés. Le premier du 18 au 20 février avec 24 stagiaires dont 2 extérieurs et le deuxième du 8 au 10 avril avec 17 stagiaires dont 2 de l'extérieur.

5- Commission arbitrage

Obligation d'aide à l'arbitrage : Les clubs n'ayant pas été convoqués en aide à l'arbitrage sur nos compétitions l'ont été sur les championnats du Grand Est organisés à SAINT DIE DES VOSGES. Seul NEUFCHATEAU n'a pas répondu est sera pénalisé par l'amende prévue.

Formation : La première date de formation AR et JA1 est déjà fixée, elle aura lieu les 1^{er} et 2 novembre à la maison des sports de Tomblaine.

Pour la finale de la coupe des Vosges, noter dans le cahier des charges que le club organisateur doit fournir les balles.

6- Commission développement

Point licenciation

D88		Traditionnel			Promotionnel			Total au 4/06/2019		
VOSGES		En cours		différence	En cours		différence	En cours		différence
06880002	ANOULD Cercle Pongiste	88	87	1	28	54	-26	116	141	-25
06880007	NEUFCHATEAU T.T.	19	19	0	4	1	3	23	20	3
06880010	SAINT DIE SRD TT Déodatien	84	80	4	87	145	-58	171	225	-54
06880017	UZEMAIN	11	15	-4	0	1	-1	11	16	-5
06880018	LA HOUSSIERE-VANEMONT ASTT	11	11	0	0	0	0	11	11	0
06880021	BAINS LES BAINS AM.PONG.	26	30	-4	78	86	-8	104	116	-12
06880022	VITTEL SAINT REMY A.S.	62	70	-8	50	57	-7	112	127	-15
06880049	MIRECOURT Lift Club	42	33	9	7	14	-7	49	47	2
06880050	VAGNEY A.T.T.	21	22	-1	17	12	5	38	34	4
06880051	GOLBEY	22	20	2	27	13	14	49	33	16
06880060	LA BRESSE T.T.	7	6	1	7	12	-5	14	18	-4
06880064	FRESSE SUR MOSELLE A.T.T.	21	17	4	9	15	-6	30	32	-2
06880066	ELOYES C.L.L.T.T.	28	26	2	0	0	0	28	26	2
06880071	EPINAL T.S.P.	35	33	2	17	11	6	52	44	8
06880073	SAINTE MARGUERITE C.T.T.	9	7	2	4	4	0	13	11	2
06880083	XONRUPT A.S.C.X.L. T.T.	12	10	2	0	0	0	12	10	2
06880086	MOYENMOUTIER VRTT	27	33	-6	0	3	-3	27	36	-9
06880101	DOMFAING-BRUYERES Ent.MJC	26	24	2	21	18	3	47	42	5
06880110	REMIREMONT T.T.	14	18	-4	0	0	0	14	18	-4
06880113	LA BOURGONCE ST MICHEL TT	17	19	-2	3	9	-6	20	28	-8
06880116	RUPT SUR MOSELLE C.P.	26	33	-7	4	0	4	30	33	-3

06880119	CHARMES-VINCEY T.T.	33	25	8	10	7	3	43	32	11
06880123	ETIVAL ASRTT	60	52	8	108	116	-8	168	168	0
06880138	MONTHUREUX SUR SAONE TT	10	9	1	1	1	0	11	10	1
06880140	THIAVILLE les 2 vallées TT	19	15	4	0	0	0	19	15	4
06880143	HADIGNY FR TT	20	23	-3	4	5	-1	24	28	-4
06880145	THAON CHENIMENIL E.S.T.T.	49	48	1	21	21	0	70	69	1
06880146	DOMPAIRE USTT	30	25	5	49	48	1	79	73	6
06880156	BAZOILLES AMICALE TT	0	6	-6	0	4	-4	0	10	-10
06880157	BEGNECOURT Club	10	10	0	0	0	0	10	10	0
Total au 4/06/2019		839	826	13	556	657	-101	1395	1483	-88

358 licences événementielles non mentionnées dans le tableau

Comparatif : +13 licences traditionnelles, une légère hausse, il y avait un moment que cela n'était pas arrivé). -101 licences promotionnelles, nous sommes en retard d'une centaine de licences, donc si vous avez de la réserve ne pas hésiter à en saisir de nouvelles (je vous rappelle que nous remboursions les licences jusqu'à Minimés inclus). +225 licences événementielles du fait du bon retour de nos actions promotionnelles. Au total **un bilan positif** de 150 licences.

Carte ZAP : 60 cartes à 10€ ont été transmises au Conseil Départemental pour remboursement, le tableau sera transmis au trésorier.

Actions, tournois aidés : une vingtaine de participants au **Baby-Ping** à DOMPAIRE lors du challenge jeunes. THAON CHENIMENIL a organisé un **tournoi promotionnel** en partenariat avec le CD. 43 joueurs y ont participé ce qui a permis de créer 19 licences événementielles et 2 licences promotionnelles. 14 équipes à GOLBEY, 18 à ELOYES et 20 à BRUYERES se sont affrontées lors du **challenge inter-entreprises**. Cela a permis la saisie de plus 20 licences promotionnelles au événementielles. Les participants de toutes ces actions sont récompensés avec des **récompenses récupérées** (pour 2018/2019 245 médailles, 12 coupes et challenges).

Point bourse : actuellement 1605 points attribués ce qui porte la valeur du point à 1.56€ (en 2018 1304 points à 1.92€) mais tout n'a pas été comptabilisé. La valeur du point est en baisse par rapport à l'an dernier, signe que plus d'actions ont été mises en place. Un rapport sera envoyé à la LGETT pour pouvoir bénéficier de la subvention développement de 1400€.

7- Point financier et validation des organisations

Validation des organisations :

Depuis notre dernière réunion, les compétitions suivantes ont été organisées et validées par mail : 3 tours d'interclubs jeunes, 2 tours de critérium fédéral, le challenge FISCHER, les finales départementales par classement et le championnat des Vosges TC.

2ème tour des interclubs jeunes à DOMPAIRE le 22 décembre avec René PARIS au juge arbitrage. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.

3ème tour des interclubs jeunes à VITTEL le 12 janvier avec René PARIS au juge arbitrage. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.

3ème tour du Critérium Fédéral à SAINT DIÉ DES VOSGES le 27 janvier. SAINTE MARGUERITE et DOMPAIRE présents en aide à l'arbitrage, juges arbitres Allain VOYEN, Eric MATHIS et Jean-Pierre VOYEN. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.

Challenge FISCHER le 10 février au THILLOT organisé par FRESSE SUR MOSELLE avec RUPT SUR MOSELLE présent en aide à l'arbitrage et Allain VOYEN et Jean-Pierre VOYEN au juge arbitrage. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.

4ème tour des interclubs jeunes à MOYENMOUTIER le 16 février avec René PARIS au juge arbitrage. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.

Finales départementales par classement à ELOYES le 3 mars avec ELOYES et THAON CHENIMENIL présents en aide à l'arbitrage. Juges arbitres Allain VOYEN, Eric MATHIS et Jean-Pierre VOYEN. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.

4ème tour du Critérium Fédéral à ELOYES le 17 mars avec XONRUPT et LA HOUSSIERE présents en aide à l'arbitrage et Allain VOYEN, Eric MATHIS et Michel LABRIET au juge arbitrage. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.

Championnat des Vosges Toutes Catégories les 30 et 31 mars au THILLOT organisés par FRESSE SUR MOSELLE avec GOLBEY et SAINT DIÉ DES VOSGES présents en aide à l'arbitrage le samedi et REMIREMONT présent et VAGNEY absent non excusé le dimanche. Juge arbitres Allain VOYEN et Eric MATHIS les 2 jours avec en plus Jean-Pierre VOYEN le dimanche. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 280 €.

Les clubs de VAGNEY et LA BOURGONCE (remplacé par DOMPAIRE le 27 janvier) seront convoqués pour aider à l'arbitrage sur les championnats du Grand Est à SAINT DIÉ DES VOSGES en juin.

Depuis la dernière validation par mail, le challenge PAYEUR, 2 journées d'interclubs jeunes, 1 challenge jeune et les finales des Coupes des Vosges ont été organisés.

5ème tour des Interclubs jeunes à SAINT DIE DES VOSGES le 13 avril avec René PARIS au juge arbitrage. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.

Challenge PAYEUR le 14 avril à DARNEY, organisation MONTHUREUX SUR SAONE avec Allain VOYEN, Eric MATHIS, Jean-Pierre VOYEN et Gérard JACQUEL comme juge-arbitres. MIRECOURT et UZEMAIN présents en aide à l'arbitrage. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.

2ème challenge jeunes à DOMPAIRE le 8 mai avec Allain VOYEN, René PARIS et Eric MATHIS au juge arbitrage. ANOULD et VRTT présents en aide à l'arbitrage Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.

Finales des Coupes des Vosges le 7 juin à DARNEY, organisation MONTHUREUX SUR SAONE avec Eric MATHIS au juge arbitrage. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 75 €.

6ème tour des Interclubs jeunes à THIAVILLE le 8 juin avec René PARIS au juge arbitrage. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.

Point financier :

Avant de présenter le tableau de trésorerie du CD et la situation des clubs, le Trésorier fait le bilan financier du stage de Pâques et des Inter-CD. Il rappelle aux membres qui lui font parvenir des notes de frais de veiller à ce que ces justificatifs souvent scannés soient bien identifiés en leur donnant un nom significatif.

Stage de Pâques de 3 jours du 15 au 17 avril à DOMPAIRE : ce stage a regroupé 20 stagiaires pour une recette globale de 1400,00€. Les dépenses d'hébergement, de repas s'élèvent à 1069,00€, les

frais d'encadrement à 694,00€ et l'indemnisation du club organisateur à 756,00€ soit un total de dépenses de 2519,00€. Cela représente un coût CD de 55,95€ par stagiaire.

Inter-CD les 25 et 2 mai à CHARLEVILLE-MEZIERES : le total des dépenses atteint 3093,38€ pour un prévisionnel de 2100,00€ ce qui représente près de 10% du budget du CD. Les frais d'engagement 546,00€, d'hébergement-restauration 1 232,38€ et de déplacement-encadrement 1 285,00€. Le trésorier précise que le dépassement des dépenses atteint 10% du prévisionnel. Les membres de la commission technique justifient les dépenses en expliquant que cette année les Inter-CD avaient lieu à CHARLEVILLE-MEZIERES ce qui a occasionné des frais de déplacement plus importants. Le trésorier acquiesce et ajoute que l'on pourra toutefois réfléchir pour l'année prochaine à l'intérêt d'engager deux équipes.

La Trésorerie : le trésorier présente le tableau de trésorerie. Le solde de trésorerie s'élève au 11/06 à 21 916,92€. Il ajoute qu'il est à jour dans le paiement des dépenses à l'exception des frais liés aux organisations qui seront validés ce jour.

Depuis le dernier CD nous avons perçu de la LGETT en janvier les quotes-parts sur le championnat, les licences et le critérium fédéral pour un montant de 9 685,40€ ainsi qu'un acompte de 700,00 sur la subvention de développement.

Depuis le début de l'exercice, le total des charges s'élève à 19 105,52 € et celui des produits à 25 936,67 € soit un solde de la période à + 6 831,15€. Il restera à comptabiliser en dépenses : les indemnités d'organisations 2 000,00€, les bourses et les différentes aides au licences promos, aux formations, aux stages joueurs. En recettes, il restera à percevoir, le solde des quotes-parts, la cotisation départementale sur les licences et le solde de la subvention de développement.

La situation financière des clubs : le trésorier présente, le tableau de situation des clubs arrêtée au 11/06. Six clubs ont des avoirs pour un montant global de 553,40€ et dix-neuf sont débiteurs pour montant global de 2 631,81€ ce qui représente un solde débiteur de 2 278,41€, quatre clubs sont à zéro.

Il ajoute qu'il reste à imputer sur les clubs, les engagements en coupe des Vosges, les journées d'Interclubs Jeunes, la cotisation départementale sur les licences et les différentes aides : bourse, licences promos, formations et stages.

Le trésorier informe les membres que le club de BAZOILLES qui n'a pas ré affilié en 2018-2019 a payé le 18 février sa dette de fin d'exercice 2017-2018 pour un montant de 304,88€.

Tarifs 2019-2020.

Le trésorier propose de reconduire pour la dernière année d'Olympiade les tarifs 2018-2019. Il ajoute que faisant suite à la possibilité de participation de joueurs et de clubs d'autres départements aux Interclubs Jeunes et Challenge Jeunes, il propose d'appliquer un tarif différencié pour ces derniers.

Un débat s'engage entre les membres du CD et aboutit aux décisions suivantes :

- Interclubs jeunes : 5,00€ par équipe et par journée
- Challenge jeunes : 4,00€ par joueur.
- Facturation des engagements en fin de saison au Comité Départemental des joueurs qui auront participé à ces épreuves.

- Comité des Vosges TT - Tarifs SAISON 2019-2020	
Frais d'engagement des clubs	Euros
Interclubs Jeunes / équipes / journée (1)	3,00
Interclubs Vétérans	12,00
Interclubs Féminin	12,00
Challenge jeunes (2)	2,50
Coupe des Vosges	17,00
Championnat des Vosges : simple	5,00
Championnat des Vosges : double	0,00
Challenge Fischer : simple	5,00
Challenge Fischer : double	0,00
Challenge Payeur : simple	5,00
Challenge Payeur : double	0,00
Finale par classement (3)	8,00
Cotisation départementale clubs : (situation club : nombre de licences au 30/06/2020)	2,00€ X nombre de licences traditionnelles 1,00€ X nombre licences promotionnelles
Homologation Tournoi Promotionnel	GRATUIT
Homologation Tournoi Départemental	80,00
Indemnités versées aux clubs	
Stages délocalisés / jour / joueur (mini 2 jours)	5,00
Organisation : la journée	160,00
Organisation : la 1/2 journée ou soirée (jusque 10 tables)	75,00
Organisation : la 1/2 journée ou soirée (plus de 10 tables)	120,00
Indemnités versées aux arbitres	
Arbitrage	20,00
Juge Arbitrage	25,00
Juge Arbitrage (avec préparation)	40,00
Prestations techniques / journée complète	
Relanceur	20,00
Entraîneur Départemental (ED) / Jeune Entraîneur	25,00
Entraîneur Régional (ER) / AF JAF	30,00
Entraîneur Fédéral (EF)	45,00
BPJEPS	50,00
BE1	55,00
DEJEPS	60,00
BE2	65,00
DESJEPS	65,00
Nuitée	10,00
Divers	
Frais de déplacement	0,25
Feuille de Match	0,25
Amendes	
Forfait tour de CF non prévenu	10,00
Non déplacement pour aide à l'arbitrage	37,00
(1) Equipe autres départements : 5,00€ / journée	
(2) Joueurs autres départements : 4,00€	
(3) Gratuit si participation au Critérium Fédéral	

TARIF 2019-2020

02/07/2019

Le trésorier termine son intervention en rappelant que comme chaque année, il sera en mesure de présenter la synthèse des comptes financiers au Comité Directeur de septembre qui précède l'Assemblée Générale.

8- Divers

Question de René sur une participation du CD au financement des euro Mini Champs pour des joueurs validés par la commission technique. Vote sur l'idée d'une participation 5 voix pour, 3 contre et 3 abstentions. Le bureau propose une aide du montant de l'engagement, 4 pour, 3 abstentions, 4 contre. Voix du président compte double et la proposition est retenue.

La séance est levée à 23 heures.

La Secrétaire,
Isabelle FRIRY

Le Président,
Etienne ROBERT